



## CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Sains du Nord sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 22 septembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 66

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle BLANDO

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Anne-Laure CATTELOT a donné procuration à Sébastien SEGUIN, Gérard GUERTZMANN, Sylvie CABOOR a donné procuration à Christian CASTEL

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ a donné procuration à Daniel ETEVE

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN a donné procuration à Joëlle LEFEBVRE, conseillère suppléante

Commune de Damousies : Alain WITTEMBERG

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT a donné procuration à Hélène DARLY, conseillère suppléante

Commune de Doullers : Freddy THERY a donné procuration à Cyril BETH, conseiller suppléant

Commune d'Eccles : Didier LEMAIRE a donné procuration Orféo RIGONI

Commune d'Etroeungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON, Maryse BERNARD, Maxime LOUGUET

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR

Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT  
Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX  
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET  
Commune de Hestrud : André BERTEAUX  
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON  
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT  
Commune de Liessies : Alain RICHARD a donné procuration à Vincent COURET  
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ  
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX  
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT  
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ  
Commune de Ramousies : Brice AMAND a donné procuration à Hervé LASPALAS  
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT, Sabine BUFI, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE  
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante  
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN  
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE, Florian LIENARD  
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS  
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES a donné procuration à Patrick DEHEN  
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ, Christian BINOIT  
Commune de Solrignes : Rémi LE ROUZIC  
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART a donné procuration à Christophe LIESSE, conseiller suppléant  
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER a donné procuration à Philippe HANOT

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE  
Commune d'Avesnes sur Helpe : Jacky ROUSSELLE  
Commune de Choisies : Bernard PAQUET

**Objet de la délibération : Dispositif d'accompagnement à l'entretien des haies bocagères au titre du dispositif départemental « Renaturation et Plantation » – Opération 2022/2023 : attribution du marché de prestations**

Numéro de la délibération : DC\_2022\_084

Pièces jointes : (NEANT).

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 66

- - - - -

Dans le cadre du dispositif départemental « Plantation et Renaturation », la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a lancé une consultation selon la procédure de passation d'un accord-cadre de prestation de service, afin de désigner

le(s) entreprise(s) qui seront chargées de la réalisation de travaux d'entretien de haies bocagères sur le territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois. Après consultation des agriculteurs volontaires, 20 exploitants se sont inscrits, réunissant un total de 251 731 mètres de haies à tailler.

Ces travaux ont fait l'objet d'une division selon 20 lots et seront à réaliser entre le 15 septembre 2022 et le 15 mars 2023.

Le Dossier de Consultation des Entreprises a été mis en ligne sur le portail des marchés publics le mardi 19 juillet 2022, avec une date limite de remise des offres fixée au lundi 29 août 2022 à 12h00.

L'ouverture des plis a eu lieu le lundi 29 août 2022 à 14h00 ; 3 entreprises ont répondu à la consultation :

- L'entreprise ATS de PETIT-FAYT,
- L'entreprise EURL DES TERNIAUX de RAMOUSIES,
- L'entreprise SARL WIART ENVIRONNEMENT de FESMY-LE-SART.

Les critères de choix des offres et de pondération qui ont permis d'analyser les offres étaient les suivants :

- Prix (pondération 50 %),
- Valeur technique (pondération 20%),
- Connaissance du terrain d'intervention (pondération 20%),
- Références de travaux similaires (pondération 10 %).

Après analyse des plis, l'offre de l'entreprise WIART a été considérée irrecevable en raison de l'absence de la majorité des pièces demandées dans le règlement de consultation (mémoire technique, CCTP et CCAP paraphés et plans).

Les offres des entreprises ATS de Petit-Fayt et EURL DES TIERNAUX de Ramousies sont complètes et répondent aux prescriptions du règlement de consultation et des cahiers des charges. Financièrement, les offres sont recevables.

L'entreprise ATS a répondu pour les lots suivants, au prix unitaire de 0.17€ HT le mètre linéaire :

- Lot 4 : Taille de haies bocagères - Métrage total : 10399 (Marbaix, Dompierre-sur-Helpe, Taisnières-en-Thiérache)
- Lot 7 : Taille de haies bocagères - Métrage total : 14908 (Cartignies, Taisnières-en-Thiérache, Dompierre-sur-Helpe)
- Lot 10 : Taille de haies bocagères - Métrage total : 1102 (Saint-Hilaire-sur-Helpe)

- Lot 11 : Taille de haies bocagères - Métrage total : 14777 (Boulogne-sur-Helpe, Floyon)
- Lot 13 : Taille de haie bocagère - Métrage total : 26956 (Avesnelles, Dompierre-sur-Helpe, Etrœungt, Marbaix, Sains-du-Nord, Sémeries, Taisnières-en-Thiérache)
- Lot 15 : Taille de haies bocagères - Métrage total : 21235 (Avesnelles, Beugnies, Dimechaux, Dimont, Felleries, Sars-Poteries, Sémeries, Solrines)
- Lot 16 : Taille de haie bocagère - Métrage total : 3286 (Grand-Fayt, Marbaix, Petit-Fayt)
- Lot 18 : Taille de haies bocagères - Métrage total : 411 (Etrœungt)
- Lot 19 : Taille de haies bocagères - Métrage total : 17810 (Avesnelles, Avesnes-sur-Helpe, Bas-Lieu, Boulogne-sur-Helpe, Etrœungt, Flaumont-Waudrechies, Haut-Lieu)

Pour un montant total estimé à 18 850,28 € HT.

L'entreprise EURL DES TERNIAUX a répondu pour les lots suivants, au prix unitaire de 0.17€ HT le mètre linéaire :

- Lot 2 : Taille de haies bocagères - Métrage total : 18808 (Ramousies, Liessies)
- Lot 3 : Taille de haies bocagères - Métrage total : 3185 (Solre-le-Château, Lez-Fontaine, Dimechaux, Eccles)
- Lot 5 : Taille de haies bocagères - Métrage total : 26761 (Lez-Fontaine, Solre-le-Château, Flaumont-Waudrechies, Dimont, Dimechaux, Bas Lieu)
- Lot 8 : Taille de haies bocagères - Métrage total : 24856 (Beaurieux, Clairfayt, Liessies, Eccles, Bérelles, Solrines)
- Lot 9 : Taille de haies bocagères - Métrage total : 5916 (Liessies, Ramousies, Sains-du-Nord, Sémeries)
- Lot 12 : Taille de haies bocagères - Métrage total : 15627 (Avesnelles, Felleries, Liessies, Ramousies, Sémeries)
- Lot 14 : Taille de haies bocagères - Métrage total : 14371 (Avesnelles, Sémeries, Haut-Lieu)
- Lot 17 : Taille de haies bocagères - Métrage total : 2638 (Sains-du-Nord, Sémeries)
- Lot 20 : Taille de haies bocagères - Métrage total : 3665 (Felleries)
- Lot 21 : Taille de haies bocagères Métrage total : 11241 (Liessies, Ramousies, Sains-du-Nord)
- Lot 22 : Taille de haies bocagères - Métrage total : 13779 (Felleries, Ramousies, Sémeries)

Pour un montant total estimé à 23 943,99 € HT.

Il est proposé de retenir l'entreprise ATS et l'entreprise EURL des Terniaux, respectivement pour les lots et montants précisés ci-dessus.

Par ailleurs, ce dispositif prévoit une participation financière de la Communauté de Communes. La Commission Ressources Environnementales qui s'est réunie le 13 septembre 2022, a réaffirmé la participation communautaire à parité entre agriculteurs et 3CA, calculée sur le montant TTC, déduction faite de la subvention du Département, soit 14 977,99 €. Les crédits sont inscrits au BP 2022.

	<b>2022/2023</b>
Dépenses TTC	51 353,12 €
<i>Dont TVA</i>	<i>8 558,85 €</i>
Dépenses HT	42 794,27 €
Département du Nord (50% du HT)	21 397,14 €
3CA	14 977,99 €
Agriculteurs	14 977,99 €

Il est proposé d'autoriser le Vice-Président en charge du Bocage et de l'Agriculture à signer les documents relatifs à la contractualisation avec les exploitants agricoles bénéficiaires.

- - - - -

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu la compétence communautaire de protection et de mise en valeur de l'environnement,*

*Vu le dispositif départemental « Renaturation et Plantation »,*

*Considérant le bocage comme élément identitaire du territoire,*

*Considérant les 20 agriculteurs volontaires, réunissant un linéaire de haies de 251 731 mètres,*

Il est proposé au Conseil de Communauté de :

- autoriser le président à retenir l'entreprise ATS Petit-Fayt pour la réalisation des travaux d'entretien des haies des lots 4, 7, 10, 11, 13, 15, 16, 18 et 19, pour un montant total s'élevant à 18 850,28 € HT,
- autoriser le président à retenir l'entreprise EURL des Terniaux pour la réalisation des travaux d'entretien des haies des lots, 2, 3, 5, 8, 9, 12, 14, 17, 20, 21 et 22 pour un montant total s'élevant à 23 943,99 € HT,
- autoriser le président à signer tout document nécessaires à l'exécution de la présente consultation,

- autoriser le vice-président délégué à l'agriculture et au bocage, à signer les documents contractuels avec les agriculteurs.

- = = = = - - - - -

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

**DECIDE** de

- autoriser le président à retenir l'entreprise ATS Petit-Fayt pour la réalisation des travaux d'entretien des haies des lots 4, 7, 10, 11, 13, 15, 16, 18 et 19, pour un montant total s'élevant à 18 850,28 € HT,
- autoriser le président à retenir l'entreprise EURL des Terniaux pour la réalisation des travaux d'entretien des haies des lots, 2, 3, 5, 8, 9, 12, 14, 17, 20, 21 et 22 pour un montant total s'élevant à 23 943,99 € HT,
- autoriser le président à signer tout document nécessaires à l'exécution de la présente consultation,
- autoriser le vice-président délégué à l'agriculture et au bocage, à signer les documents contractuels avec les agriculteurs.

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

**Le Président,  
Nicolas DOSEN**



*Publié sur le site Internet le 10/10/2022*

*Envoyé en préfecture le 03/10/2022*

*Reçu le 03/10/2022*

*Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20220928-DC\_2022\_084-DE*